



DEROULEMENT DE LA VAE AU SEIN DU CRIVA ET DE SES ECOLES PARTENAIRES

PHASE 1

La **phase 1** se déroule au sein du CRIVA qui est le Centre Régional Inter-écoles de Validation des Acquis (pour l'ex-région Midi-Pyrénées).

Le CRIVA regroupe actuellement 5 établissements : l'INSA de Toulouse, l'ISAE, l'Ecole des Mines d'Albi, Toulouse INP (qui regroupe l'ENSAT, l'ENSEEIH, l'ENSIACET, l'ENIT, l'ENM) et l'ENAC. Le CRIVA propose une procédure commune d'instruction des demandes de VAE en phase 1 pour ses écoles partenaires.

Lors de la phase 1, vous remplissez un dossier de demande de VAE afin que l'on puisse examiner la recevabilité administrative de votre candidature : vous devez faire preuve de l'exercice continu ou non pendant une durée cumulée d'au moins un an d'activités salariées ou non salariées ou bénévoles : ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme auquel vous postulez.

Vous bénéficiez d'un accompagnement pour la rédaction de votre dossier. A la suite de cela, votre dossier est transmis à l'école demandée. Le référent pédagogique de la spécialité demandée formulera un avis sur la recevabilité de votre demande. Les avis peuvent être :

1. Favorable : il est judicieux pour vous de continuer en phase 2
2. Défavorable : il n'est pas judicieux pour vous de continuer (si vous décidez de continuer en phase 2, vous vous exposez à une validation nulle ou à une validation partielle avec une prescription de formation complémentaire lourde)

PHASE 2

Si vous choisissez de poursuivre votre démarche de VAE vous rentrez alors en **phase 2** au sein de l'école retenue. Vous remplissez un dossier de validation. Vous bénéficiez d'un appui méthodologique et pédagogique dans l'élaboration du dossier de VAE. Les référents qui vous accompagnent vous aideront dans l'analyse des activités exercées et dans la mise en relation de vos compétences avec celles attendues pour l'obtention du diplôme. Une soutenance orale vous permettra de présenter votre candidature devant un jury VAE constitué de responsables pédagogiques de l'école ainsi que de professionnels de la spécialité retenue. Votre présentation doit durer entre 20 à 30 minutes, ensuite il y a une partie 'discussion' avec le jury (questions réponses : environ une heure) et enfin le jury délibère. Le résultat se formule en 3 possibilités :

1. validation nulle : vous n'avez rien validé
2. validation partielle : vous obtenez une partie de votre diplôme (majorité des cas, attention cette validation n'a aucune valeur sur le marché du travail). Pour obtenir la totalité du diplôme, il vous faudra valider les prescriptions de formations complémentaires. Cela peut être des modules d'enseignements, un stage, un mémoire...
3. validation totale : vous obtenez la totalité de votre diplôme. Il n'y a pas de différence entre un diplôme issu de la VAE et un diplôme issu de la formation classique. Vous devez vous inscrire à la scolarité de l'école pour connaître la date de votre diplomation.

PHASE 3

Dans le cadre d'une validation partielle et si vous décidez de poursuivre la procédure, vous entrez en **phase 3**. Vous devez acquérir les compléments de formation prescrits par les membres du jury. A l'issue de votre parcours de formation, selon les cas, l'établissement organise une deuxième tenue du jury afin de vérifier que vous avez validé l'intégralité du parcours de formation initialement prescrit.